

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 14 mars 1969

La séance est ouverte à onze heures.

[Français]

AFFAIRES COURANTES

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

M. Gaston Clermont (Gatineau) présente le 11^e rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, en français et en anglais.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

[Traduction]

LES CÉRÉALES

L'ARRANGEMENT INTERNATIONAL SUR LES CÉRÉALES—LA STABILISATION DES PRIX ET DU MARCHÉ

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, l'Arrangement international sur les céréales est entré en vigueur le 1^{er} juillet 1968, alors que les prix internationaux étaient l'objet d'une certaine pression. On a reconnu dès le début qu'il faudrait un certain temps et une bonne mesure de retenue pour réaliser l'application efficace des prix contenus dans l'Arrangement. Des progrès ont été réalisés en ce sens, progrès facilités par les réunions fréquentes tant des exportateurs qu'au sein du Conseil international du blé. Le Canada a toujours observé les prix minimums établis pour les catégories de blé du Canada.

Depuis quelques semaines, une importante détérioration des prix pour les blés de haute qualité s'est manifestée sur le marché européen. En certains cas et pour des catégories et classes particulières, ces prix ont été bien au-dessous des prix minimums établis par l'Arrangement international sur les céréales, et un volume assez considérable de ventes ont pu être réalisées par nos concurrents.

Le 11 mars, je me suis rendu à Washington et j'ai rencontré les hauts fonctionnaires du département d'État ainsi que le secrétaire à l'Agriculture afin de voir s'il était possible de réaliser une collaboration plus étroite en matière de prix. Les résultats de ces conversations sont quelque peu prometteurs pour

l'avenir, mais dans la présente situation concurrentielle entre les exportateurs, il ne faut pas s'attendre au rétablissement immédiat des niveaux de prix. A la lumière de ces faits, la Commission canadienne du blé en est venue à la conclusion qu'il lui faut soutenir la concurrence sur le marché.

Il y aura, la semaine prochaine, une réunion du Comité d'examen des prix du Conseil international du blé et l'on a convoqué une réunion des exportateurs afin de déterminer quelles mesures s'imposent pour rétablir la stabilité des prix en tenant compte des obligations prises dans le cadre de l'Arrangement. Le Canada épuisera tous les moyens pour essayer d'améliorer la coopération internationale en matière de prix, en agissant par l'intermédiaire de l'Arrangement international sur les céréales et par nos discussions avec d'autres exportateurs. Il convient de noter que ledit Arrangement prévoit des moyens de rectifier provisoirement les prix minimums, étant donné que les rapports de prix entre les genres et les qualités de blé fluctuent selon les circonstances de la concurrence.

La coopération internationale pour la vente du blé demeure le premier principe de la politique canadienne; tout en soutenant la concurrence sur les marchés, le Canada ne ménagera aucun effort, en consultation avec d'autres pays exportateurs et importateurs, pour améliorer et resserrer la coopération en matière de prix et pour le bon fonctionnement de l'Arrangement international sur les céréales.

M. George Muir (Lisgar): Nous sommes heureux que la Commission canadienne du blé ait l'intention de soutenir la concurrence des autres exportateurs de céréales du monde et que l'on veuille stabiliser les prix, mais je signale que dans les circonstances actuelles, des quantités considérables de blé canadien se vendent à des prix bien au-dessous de ce que paie la Commission du blé. Nous souhaitons que la situation n'empire pas parce que le gouvernement refuserait à l'occasion une réduction des prix internationaux. Il ne s'agit pas seulement des prix du blé, mais également du marché des céréales secondaires où nous avons perdu des ventes en permettant à nos concurrents de nous damer le pion. J'espère qu'à l'avenir, on établira les prix de façon plus souple afin de vendre notre grain et de soutenir la concurrence des autres exportateurs du monde.